



41^{ème} Rallye Mont-Blanc-Morzine VHC

Championnat de France des Rallyes VHC

Coupe Suisse des Rallyes Historiques

3, 4 et 5 septembre 2020

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Pour les articles du règlement du Rallye VHC non explicités, se reporter au règlement du Rallye Moderne.

PROGRAMME et HORAIRES

Vendredi 10 juillet		Parution du règlement et ouverture des engagements.	
Lundi 24 août	Minuit	Clôture des engagements	
Vendredi 28 août	15h00	Publication de la liste des engagés, des horaires de convocation aux vérifications administratives et techniques.	www.rallye-mont-blanc-morzine.com
	18h30 – 22h00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire (road-book) et vérifications administratives préliminaires* - session 1 des reconnaissances	ESF – Salle « Piou Piou » Face école de ski (1 ^{er} étage) Avenue de Joux Plane - Morzine
Samedi 29 août Dimanche 30 août	06h30 – 11h30 09h00 – 10h00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire (road-book) et vérifications administratives préliminaires – Session 1	ESF – Salle « Piou Piou » Face école de ski (1 ^{er} étage) Avenue de Joux Plane - Morzine
Samedi 29 août Dimanche 30 août	07h00 – 16h30 08h00 – 15h00	Reconnaissances session 1 (voir tableau règlement 72^{ème} rallye Mont-Blanc Morzine)	
Mardi 1er septembre	11h00 – 22h00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire (road-book) et vérifications administratives préliminaires* - Session 2	ESF – Salle « Piou Piou » Face école de ski (1 ^{er} étage) Avenue de Joux Plane - Morzine
	15h00 - 19h00	Reconnaissances session 2 (voir tableau)	
Mercredi 2 septembre	06h30 – 09h30	Mise à disposition du carnet d'itinéraire (road-book) et vérifications administratives préliminaires* Session 2	ESF – Salle « Piou Piou » Face école de ski (1 ^{er} étage) Avenue de Joux Plane - Morzine
	07h00 - 20h00	Reconnaissances session 2 (voir tableau).	
Jeudi 3 septembre	08h00 – 12h00	Reconnaissances session 2 (voir tableau)	
	09h00 – 12h30 13h00 – 18h00	Séance d'essai – Taninges – Tarif : 130 €	Sur inscription lors de l'engagement, auprès de l'ASAC Mont-Blanc
	17h00	1^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs	PC/ Palais des sports de Morzine
	13h00 - 22h00	Vérifications administratives complémentaires Présentation obligatoire des licences et permis de conduire.	Parking des Prodains- Morzine
	13h30 à 22h30	Vérifications techniques	Parking des Prodains - Morzine
		Pour les concurrents Auto Sport Suisse	Route de la Combe à Zore Morzine
	18h00	Mise en parc fermé pour tous les concurrents à l'issue des vérifications techniques	Parking souterrain et place de l'office de tourisme - Morzine

	18h30	Conférence de presse Tirage Trophée Michelin – Modernes et VHC	Hôtel Le Crêt 905 route de la Plagne, Morzine
	23h30	Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ après vérifications et affichage de l'ordre et heures de départ de la 1 ^{ère} étape.	Office de tourisme de Morzine et tableau d'affichage numérique sur internet
Vendredi 4 septembre	10h28	Départ de la 1^{ère} étape de Morzine (1^{ère} voiture VHC)	
	17h23	Arrivée de la 1^{ère} étape à Morzine (1^{ère} voiture VHC)	
	20h00	Publication sur internet du classement à l'issue de la dernière ES courue de la 1 ^{ère} étape et affichage de l'ordre de départ de la 2 ^{ème} étape	Office de tourisme de Morzine et tableau d'affichage numérique sur internet
Samedi 5 septembre	07h35	Départ de la 2^{ème} étape de Morzine (1^{ère} voiture VHC)	
	17h19	Arrivée de la 2^{ème} étape à Morzine (1^{ère} voiture VHC)	
		Affichage du classement final provisoire 30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent	Office de tourisme de Morzine et tableau d'affichage numérique sur internet
		Remise des prix sur le podium.	
		Vérifications finales	Ateliers Municipaux, Route de la Plagne - Morzine.

ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile Club du Mont-Blanc organise les **3, 4 et 5 septembre 2020**, avec le concours de la municipalité et de l'office du tourisme de Morzine, le :

41^{ème} RALLYE MONT-BLANC - MORZINE VHC

Ce règlement particulier complète :

Le règlement standard des rallyes FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA et le règlement du Championnat de France VHC et de la Coupe de France 2020 des rallyes VHC.

Le présent règlement a été reçu par :

- Fédération Française du Sport Automobile : Permis d'organisation n° **346 en date du 8 juillet 2020**
- Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes : Permis d'Organisation n° **N19 en date du 6 juillet 2020**

1.1. Officiels

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Georges LEMMENS	46609/1411
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	Gerard LEGIOT François MONATH	0412/3293 1110/16146
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Yannicke MAILLARD	0112/286877
Directeur de Course / Directeur de course VHC	Jannick DAUBIGNE	6560/1504
Commissaires Techniques / Responsable	Bernard POTTIER Maxime EVRARD Christian RACHEX	5010/0112 175310/0907 44181/0518
Commissaires Techniques suisses	Olivier PAPAUX Marc FILISSETTI	71FIA 282FIA
Chargé des relations avec les concurrents	Patrick SAILLET Daniel LENGLET (Suisse)	5038/0518 1077FIA

1.2. Eligibilité

Le 41^{ème} RALLYE VHC MONT-BLANC MORZINE compte pour :

- Le championnat de France des rallyes VHC 2020
- La Coupe de France des Rallyes VHC coefficient 2
- Le Championnat des Rallyes VHC de la Ligue Rhône-Alpes
- Le Challenge « petites cylindrées »
- Le challenge « ASAC MONT BLANC » Espace Automobile

Autres :

- Coupe Suisse des Rallyes historiques

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 2 – ASSURANCE

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3 – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. Demande d'Engagement – Inscriptions

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1.5.

Toute personne désirant participer au 41^{ème} RALLYE MONT-BLANC - MORZINE VHC, doit adresser au secrétariat du Rallye : **ASAC Mont-Blanc**, 15 rue de la Préfecture - 74000 Annecy, la demande d'engagement remplie en ligne et imprimée sur www.rallye-mont-blanc-morzine.com la photocopie de la 1^{ère} page PTH ou PTN, ainsi que l'attestation d'autorisation de prêt du propriétaire du véhicule (le cas échéant) avant **le lundi 24 août 2020 à minuit accompagnée du montant des droits.**

3.1.6.

Les détails relatifs au coéquipier peuvent être complétés jusqu'au moment des vérifications administratives.
Si cette demande est envoyée par mail, l'original devra parvenir à l'organisateur au plus tard le **28 août 2020 à minuit.**

3.1.1.0.

Le nombre des engagés est fixé à **70** maximum.

Une liste d'attente pourra être créée, le nombre total de concurrents ne pourra excéder 320 sur les 5 épreuves.

3.1.11.

Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- **750 € avec la publicité facultative des organisateurs, système de géolocalisation compris.**
- **Droits minorés : 650 € avec la publicité facultative des organisateurs pour les équipages complets licenciés ASAC Mont-Blanc au plus tard au 1^{er} Juin 2020, système de géolocalisation compris.**
- **Concurrents « Auto Sport Suisse » : 850 €, système de géolocalisation compris. (convention auto sport Suisse)**
- **1450 € sans la publicité facultative des organisateurs, système de géolocalisation compris.**

3.3. Ordre des départs

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

La liste des ordres et heure de départ sera divisé en 3 :

Partiront en tête les pilotes des périodes E à I, puis les pilotes des périodes J et enfin, les pilotes des voitures du groupe classique de compétition.

Dans chacune de ces listes, l'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilote prioritaire (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :
 - **Pour la première liste** : groupe 4/5, groupe 2, groupes 3, groupe 1, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.
 - **Pour la 2e liste** : Groupe B et A, groupe N, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées
- **Les voitures du groupe classique de compétition**

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

Le directeur de course, pour des raisons de sécurité, laissera des minutes supplémentaires entre le départ des pilotes des différentes listes. Le nombre de minutes est laissé à la discrétion du Directeur de Course en fonction du kilométrage des épreuves spéciales et de la différence de performance entre les voitures de fin et de début de la liste.

Pour la première étape le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit et partant en tête. Les voitures partiront de minute en minute.

Pour la 2ème étape dans l'ordre du classement général provisoire à l'issue de la dernière ES courue de la première étape.

ARTICLE 4 – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. Voitures autorisées

Conforme au règlement standard FFSA.

Sont autorisées les voitures à définition routière titulaires d'un passeport technique historique (PTH FIA ou PTN FFSA), des **annexes K et J** en vigueur, homologuées FIA / FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, IR, J1 et J2 (de 1947 à 1990).

Définition des périodes de l'Annexe K		
A	Période E	1947 à 1961
	Période F	1962 à 1965
	Période G1	1966 à 1969
B	Période G2	1970 à 1971
	Période GR	1966 à 1971
	Période H1	1972 à 1975
C	Période H2	1976
	Période I, IR	1977 à 1981
Définition des périodes de l'Annexe J		
D	Période J1	1982 à 1985
E	Période J2	1986 à 1990

Ces voitures sont répertoriées par groupe :

Groupe 1 – T

Groupe 2 – TC

Groupe 3 – GT

Groupe 4/5 – GTS – Grand Tourisme Spécial - GTP/HST/TSRC – Grand Tourisme Prototype

Groupe N - Production J

Groupe A - Tourisme J

Groupe B - J

Les voitures du Groupe « Classic de compétition » (de 1977 à 1981 avec un passeport technique 3 volets et fiche d'homologation de la voiture obligatoires) peuvent être admises dans une manche du CFR VHC avec un classement indépendant, mais sans apparaître (ni marquer de points) dans le classement du CFR VHC.

Les voitures équipées d'une assistance électrique ou d'une direction assistée non homologuée dans le groupe ou la période déclarés seront admises uniquement en Classic (sans marquer de points au Championnat).

Pour prétendre marquer des points au Championnat de France des rallyes VHC, les concurrents devront rester conformes à la configuration homologuée dans le groupe et la période déclarés et à leur PTH.

4.2 Pneumatiques

Pneumatiques conformes aux dispositions prévues dans l'annexe K 2020, au Championnat de France VHC 2020 et à la Coupe de France VHC 2020.

Pour les licenciés Auto Sport Suisse : selon la réglementation Auto Sport Suisse.

4.3. Assistance

Conforme au règlement standard FFSA et au règlement particulier du **72^{ème} Rallye Mont-Blanc Morzine**.

Zone d'assistance : Parking des Prodains à Morzine.

4.4 Géolocalisation

Voir règlement du **72^{ème} rallye Mont-Blanc Morzine**.

ARTICLE 5 – PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA

Publicité obligatoire : Panneau 55X70 délivré par l'organisateur

Publicité optionnelle. 2 bandes par soleil et plaque avant d'immatriculation

La publicité sera précisée par additif

ARTICLE 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. Description

Le **41^{ème} RALLYE VHC MONT-BLANC - MORZINE** représente un parcours total de **462.91 km** comportant **11 épreuves spéciales, totalisant 151.26 km**. Il est divisé en 4 sections et 2 étapes.

Récapitulatif	ES	Nbre ES	Liaisons	TOTAL	% ES
1^{ère} étape - vendredi	68.52 km	5	155.56 km	224.08 km	30.57 %
2^{ème} étape - samedi	81.74 km	6	157.09 km	238.83 km	34.22 %
Total Rallye	150.26 km	11	312.65 km	462.91 km	32.45 %

6.2 – Reconnaissances

Voir tableau du règlement du **72^{ème} Rallye Mont-blanc – Morzine**.

ARTICLE 7 – DEROULEMENT DE LA COURSE

7.1 Départ

Conforme au règlement standard FFSA

7.3.16. Nouveau départ après abandon/Rallye 2 :

Conforme au règlement standard FFSA et au règlement particulier du **72^{ème} Rallye Mont-Blanc Morzine**.

ARTICLE 8 – RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA et au règlement particulier du 72^{ème} Rallye Mont-Blanc Morzine.

ARTICLE 9 – CLASSEMENTS

9.1 Classement Pilotes

Deux classements distincts seront établis :

- un classement pour les périodes E à I
- un classement pour les périodes J

Le classement final du CFR VHC sera établi en tenant compte, pour chaque pilote, de ses 7 meilleurs résultats.

Le pilote ayant totalisé le plus grand nombre de points dans les périodes E à I sera titré Champion de France des Rallyes VHC E à I.

Le pilote ayant totalisé le plus grand nombre de points dans les périodes J sera titré Champion de France des Rallyes VHC J.

Les pilotes s'inscrivant au CFR VHC à compter de l'une ou des deux dernières manches du CFR VHC ne seront pas éligibles au marquage des points de ce Championnat.

Une attribution de points sera faite comme ci-après :

	Général	Groupe (1,2,3,4-5,N,A,B)	Classes
1 ^{er}	10 points	10 points	6 points
2 ^{ème}	8 points	8 points	4 points
3 ^{ème}	6 points	6 points	3 points
4 ^{ème}	5 points	5 points	2 points
5 ^{ème}	4 points	4 points	1 point
6 ^{ème}	3 points	3 points	
7 ^{ème}	2 points	2 points	
8 ^{ème}	1 point	1 point	

Un classement Coupe Suisse des Rallyes Historiques sera également établi.

9.2 Points Bonus

Un bonus de 3 points sera attribué aux équipages figurant sur la liste des autorisés à prendre le départ du rallye.

Un bonus de points supplémentaires sera attribué aux véhicules les plus anciens classés à l'issue du rallye :

- 5 points pour les véhicules de la période E (1947 – 1961)
- 3 points pour les véhicules de la période F (1962 – 1965)
- 1 point pour les véhicules de la période G1 (1966 – 1969)

9.3 Classements Classes et Groupes

Pour les classements des périodes E à J1, il est nécessaire d'utiliser les regroupements des classes conformément à l'article 9 des règles spécifiques des rallyes VHC.

Lorsqu'un groupe ou une classe comporte moins de 3 partants, le nombre de points attribués au classement de ce groupe ou de cette classe sera divisé par 2.

Au classement final de fin d'année, le vainqueur de chaque groupe sera proclamé « Vainqueur du Trophée du CFR VHC Groupe 1, 2, 3, 4-5 (regroupés), N VH, A VH, B VH », sauf pour le groupe du Champion de France VHC.

9.4 Classement Copilotes

Un classement des copilotes sera établi dans les mêmes conditions que celles définies pour les pilotes à l'article 9.1.

9.5 Challenge « Petites cylindrées »

Voir règlement Championnat de France des rallyes VHC 2020.

ARTICLE 10 – PRIX ET COUPES

La remise des prix se déroulera le **samedi 5 septembre** 2020 sur le Podium d'arrivée, suivant le protocole du Championnat de France VHC :

- Classement général Groupe 1, 2, 3, 4-5 (regroupés),
- Classement général N, A, B J1 – J2 (1981-1990)
- 1^{er} équipage féminin
- Classement général « Classic de compétition » (1977-1981)
- Classement Challenge « Petites cylindrées »

puis

- Classement groupes et classes

Des coupes ou des lots récompenseront les concurrents classés.

Aucun prix en espèces ne sera attribué.

Des coupes seront remises aux 3 premiers de la Coupe Suisse des Rallyes Historiques.

Les hôtels sont dans la course !

Hôtel		Adresse	Téléphone	Adresse mail
Les Airelles	****	25 place du Baraty - Morzine	04.50.74.71.21	info@les-airelles.com
Alte Névé	***	702 route de la Plagne - Morzine	04.50.79.01.96	info@alte-neve.com
Beauregard	**	810 route des Bois Venants - Morzine	04.50.79.11.05	info@lebeauregard-morzine.com
La Bergerie	****	Route du Téléphérique – Morzine	04.50.79.13.69	info@hotel-bergerie.com
Les Bruyères	***	205 TDM Champs de la Plagne - Morzine	04.50.79.15.76	info@lesbruyeres-hotel.com
Chalet Le Gros Colas	Centre de vacances	537 chemin de la Vieille Plagne - Morzine	04.50.79.04.64	info@legroscolas.com
Champs Fleuris	****	Route du Téléphérique – Morzine	04.50.79.14.44	info@hotel-champs-fleuris.com
La Clef des Champs	***	40 TDM du Château - Morzine	04.50.79.10.13	hotel@clefdeschamps.com
Le Crêt	****	905 route de la Plagne – Morzine	04.50.79.09.21	info@lecret.com
Les Fleurs	**	80 chemin du Pied de la Plagne - Morzine	04.50.79.11.30	morzine.lesfleurs@wanadoo.fr
La Grand'Maison	Centre de vacances	1224 route de la Plagne - Morzine	04.50.79.06.97	grand.maison@orange.fr
Grand Tétras	**	25 Sent la Salle - Morzine	04.50.74.74.89	hotel-legrandtetras@wanadoo.fr
L'Igloo	***	270 route de la Combe à Zorre - Morzine	04.50.79.15.05	info@hoteligloo-morzine.com
Les Prodains	***	2968 route des Ardoisières - Morzine	04.50.79.25.26	hotellesprodains@aol.com
Le Soly	***	234 route de la Manche - Morzine	04.50.79.09.45	contact@hotel-lesoly-morzine.fr
Le Sporting	***	Avenue de Joux-Plane - Morzine	04.50.79.15.03	info@hotelsporting-morzine.com
Le Tremplin	***	166 TDM du Pleney - Morzine	04.50.79.12.31	info@hotel-tremplin.com
Alpen Roc	***	140 TDM des Champs de la Plagne - Morzine	04.50.75.75.43	info@alpenroc.com
Le Grand Nant	Centre de vacances	1105 Route des Putheys - Morzine	04.5079.13.54	chaletgrandnant@orange.fr
Fleurs des Neiges	***	227 TDM de Nant Cru – Morzine	04.50.79.01.23	info@hotelfleursdesneiges.com
Le Mas de la Coutettaz	NC	429 Chemin de la Coutettaz - Morzine	04.50.79.08.26	infos@coutettaz.com
Les Côtes	***	265 Chemin de la Salle - Morzine	04.50.79.09.96	info@hotel-lescotes.com

